



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## 2017-2018



Dossier à remplir recto-verso en intégralité, dater et signer.  
Ne pas oublier les documents obligatoires vaccinations, QF CAF  
Merci

Nom-Prénom du jeune \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Portable du jeune \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

	MERE	PERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Commune		
Tel fixe		
Tel portable		
Tel travail		
Email		

Je soussigné(e), M. - Mme \_\_\_\_\_ (père - mère)

Autorise mon enfant à venir et partir librement pendant les temps d'accueil libre (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h) OUI NON  
*Si non, j'informerai l'équipe d'animation des horaires de venue de mon enfant*

Autorise mon enfant à quitter seul les locaux à l'issue de l'activité et décharge par conséquent la MJC de toute responsabilité à partir de l'heure de fin d'activité (17h30 minimum) OUI NON

Autorise la MJC à diffuser les photographies ou vidéos prises lors d'activités sur lesquelles figure mon enfant OUI NON

Autorise mon enfant à participer aux sorties extérieures OUI NON

Autorise mon enfant à participer aux activités sportives OUI NON

Autorise l'équipe d'animation à transporter mon enfant OUI NON

Renouvellement d'adhésion

OUI

NON

**Connaissance de la MJC** (n'entourer qu'une réponse) :

Presse – office du tourisme – mairie – établissement scolaire – magasin – famille/ami – brochure – internet – Pôle Emploi – portes ouvertes – bibliothèque – conservatoire – centres de loisirs – PIJ/Avenir Jeunes – carte Atout Jeunes – cinéma – connaissais déjà/déjà adhérent

**Inscription Accueil Jeunes**

Justificatif CAF de moins de 3 mois à fournir.

Adhésion annuelle à la MJC obligatoire pour participer aux activités de l'accueil jeunes :

- 8,50€ pour les jeunes de – de 16 ans
- 17€ pour les jeunes de + de 16 ans

*-50% sur l'adhésion pour les détenteurs de la carte Atout-jeunes (tarif de la carte : 2€, en vente à la MJC)*

**Adhésion à régler : \_\_\_\_\_ €**

Une participation financière vous sera demandée pour les activités et les sorties extérieures.

L'inscription aux activités n'est définitive qu'à réception du règlement au plus tard 5 jours avant l'activité. Règlement à effectuer par chèque bancaire à l'ordre de la MJC, carte bancaire, espèces ou chèques vacances ANCV.

Je certifie :

- Avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et j'y souscris
- Avoir complété et signé la fiche sanitaire de liaison et avoir fourni la copie des vaccins à jour
- Avoir fourni un justificatif CAF de moins de 3 mois

Fait à Aix-les-Bains, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du représentant légal

# Règlement Intérieur Accueil Jeunes

La MJC d'Aix les Bains a mis en place au mois d'octobre 2012 un "Accueil Jeunes" à destination des adolescents.

L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local.

## ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'« Accueil jeunes » est destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans (collège / lycée). C'est un lieu de loisirs, d'écoute, d'échanges, de discussions, de prévention. Il doit permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'organisation de leurs loisirs et dans l'animation de la vie locale.

L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie de la structure et ne doit pas être simplement un "droit d'accès" aux activités et à l'accueil proposé (possibilité de concevoir des activités, d'aménager et d'entretenir le local, d'améliorer le fonctionnement de cet espace...).

Des activités culturelles, sportives et de loisirs sont proposées tout au long de l'année, dans le but de développer les capacités d'organisation et d'initiative de chacun.

## ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT GENERAL

### Hors vacances scolaires :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h.  
Ponctuellement sortie, activité, veillée... mercredi, vendredi ou samedi.

### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h ou de 14h à 18h.

Les horaires de la structure peuvent être adaptés en fonction des projets développés (soirées, sorties...).

Des séjours ou mini-séjours peuvent être organisés pendant les vacances.

Pour la bonne organisation des activités, il est important que les horaires établis soient respectés. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation uniquement pendant les horaires définis (ni avant, ni après).

## ARTICLE 3 : ADHESION

Une adhésion à la MJC est demandée à chaque jeune lors de l'inscription (réduction possible avec la carte atout jeunes). Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation à différentes activités proposées. Un dossier d'inscription doit être rempli par le responsable légal pour chaque année scolaire.

Il est constitué d'une fiche sanitaire de liaison et d'une fiche de renseignements. Ces documents restent confidentiels et ne seront utilisés qu'en cas d'urgence ou pour la gestion administrative. Toute modification des informations portées sur cette fiche doit être signalée au responsable de l'accueil jeunes.

En cas de dossier incomplet, la demande d'inscription sera rejetée. Le responsable légal et le jeune doivent impérativement être présents pour effectuer cette démarche.

## ARTICLE 4 : ACTIVITES

Des activités sont proposées par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes. Une participation financière est demandée aux jeunes en fonction du coût de celle-ci.

L'inscription aux activités ne se fait que si le bulletin d'inscription est complet.

L'inscription aux activités n'est effective qu'à réception du règlement. Le règlement doit être effectué au plus tard 5 jours avant l'activité. Le nombre de place pour les activités étant limité, des demandes d'inscriptions pourront être refusées si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée de la part des inscrits, aucun remboursement ne sera possible. Un justificatif (certificat médical...) doit être fourni au service dans un délai maximum de 3 jours pour les autres cas.

## ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

### Equipe d'animation

Une équipe d'animation diplômée encadre les jeunes. Le personnel est à votre disposition pour toute observation ou suggestion. Cette équipe se donne le droit de contacter le responsable légal si nécessaire.

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation lorsqu'ils se trouvent dans le local "accueil jeunes" ou dans le cadre d'une activité mise en place par l'équipe d'animation.

### Matériel personnel

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires. La MJC décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations même commis à l'intérieur des locaux, lors d'un séjour ou lors d'une activité extérieure. Des matériels et vêtements peuvent éventuellement être récupérés, ils sont conservés au secrétariat jusqu'à fin juin, ils sont ensuite donnés à des associations caritatives.

Les jeunes sont responsables des salles et du matériel mis à leur disposition. Ils devront rendre les locaux dans un parfait état de propreté.

Les écrans (téléphones portable, consoles...etc) sont autorisés à l'accueil jeunes mais sont sous la responsabilité du jeunes. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol. Les écrans peuvent être utilisés lors des « temps libres » (hors activités) sans que cela ne nuise aux autres jeunes. Pendant les activités, les écrans doivent être rangés et éteints. L'équipe se donne le droit de confisquer un écran si elle considère que celui-ci perturbe le groupe.

### Photos

Les jeunes ont le droit de prendre des photos ou vidéos des activités et de l'accueil jeunes. Cependant, toute photo ou vidéo doit être prise avec l'accord des personnes photographiées ou filmées. L'équipe d'animation prendra des photos de chaque activité et pourra les fournir aux familles et aux jeunes sur demande. Elle ne pourra publier ces photos uniquement avec l'accord écrit de la famille (précisé dans le bulletin d'inscription).

### Tabac, alcool, produits stupéfiants

Conformément à la loi la consommation de tabac, alcool et de produits illicites est strictement interdite à la MJC.

### Comportement

Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté et toute agression verbale ou physique peut entraîner la non participation à toute ou partie de l'activité prévue, (décision prise sur l'instant par l'animateur). De plus un renvoi temporaire ou définitif pourra être décidé par l'animateur après avis du directeur. Aucun remboursement ne sera effectué.

*Je soussigné (nom du jeune) \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil jeunes de la MJC d'Aix les Bains et m'engage à le respecter.*

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
*Signature du jeune*

*Signature du responsable légal*



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2017-2018

### 1) MINEUR ACCUEILLI :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Garçon  Fille

Taille : \_\_\_\_\_ cm Poids : \_\_\_\_\_ kg

Nageur : NON  OUI

	MERE	PERE
Nom		
Prénom		
Tel fixe		
Tel portable		
Tel travail		

### 2) VACCINATIONS

Copie du carnet de vaccination à fournir

\* Rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs

### 3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

#### a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires : NON OUI Précisez à quoi : \_\_\_\_\_

Allergies médicamenteuses : NON OUI Précisez à quoi : \_\_\_\_\_

Autres allergies : NON OUI Précisez à quoi : \_\_\_\_\_

Diabète : NON OUI

Autre : NON OUI Précisez à quoi : \_\_\_\_\_

Régime alimentaire particulier : \_\_\_\_\_

**b) Si oui**, le trouble de la santé implique –t-il **une conduite particulière à suivre en cas d'urgence** pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour?      NON       OUI

Si oui, précisez la démarche à suivre : \_\_\_\_\_

**Et prendre contact avec le Directeur** de l'accueil de loisirs

**b) Le mineur suit-il un traitement régulier ?**    NON       OUI

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au Nom et Prénom du mineur avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

**d) Autres difficultés de santé et précautions à prendre** (suivi spécialisé, antécédents d'accidents, d'opération ...) **et recommandations utiles signalées par les parents** (port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives, de prothèses dentaires, problème d'énurésie ...) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Médecin traitant :** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), M-Mme \_\_\_\_\_, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date :

Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison doit être remise par les familles à la responsable de l'accueil de loisirs. Les informations communiquées restent confidentielles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée à la responsable.

-----  
**MJC Aix-les-Bains - 4 rue Vaugelas – Bâtiment Maison des Arts et de la Jeunesse - 73100 Aix les Bains - 04 79 35 24 35**

**Directeur MJC : Mr Olivier DUROUX 06 74 67 67 49**

**Responsable Accueils de loisirs : Mme Laura FARGUES 07 81 45 64 27 / animation@mjcaix.fr**